

**Les associations :**

Les Ailes du Quercy blanc  
Causse Horizons Environnement  
Crêtes du Quercy Environnement  
Environnement juste  
Horizon du Causse  
Paysages du Lot en Danger  
Pechpeyroux Environnement  
Protection du Patrimoine des Gorges de l' Escaumel  
Vent du haut Ségala  
Vent du Causse  
Vieilles Maisons Françaises

Monsieur Gérard Miquel  
Président du Conseil général du  
Lot

Le 2 septembre 2013

Monsieur le Président du Conseil Général du Lot

Les onze associations du Lot résolument tournées contre l'implantation de parc d'éoliennes industrielles dans notre département ont demandé à vous rencontrer en votre qualité de Président du Conseil général. Cette rencontre a lieu le mardi 3 septembre à 14h00 et nous vous en remercions très vivement.

Comme vous le savez plusieurs projets éoliens ont vu le jour dans notre Quercy, certains depuis deux ans comme à Sousceyrac ou dans la Communauté de communes du Haut Ségala. Nous constatons actuellement une multiplication de ces projets : huit au total, souvent aux franges du département avec les départements voisins. La non pertinence des projets explique l'apparition d'associations dont la plupart sont récentes mais dont les rangs se garnissent rapidement et dont l'impact est de plus en plus fort au sein de la population. Ces associations ont souhaité vous rencontrer pour vous faire part de leurs appréhensions, des raisons de leurs oppositions et des questions que soulèvent d'un point de vue lotois ces projets industriels.

**Le Schéma Régional Eolien (SRE)** est devenu depuis la Loi dite de « sobriété énergétique », et la disparition des Zones de Développement Eolien (ZDE) l'outil de référence des autorités préfectorales pour les permis ICPE. Or le SRE de midi Pyrénées pose des problèmes de plusieurs natures.

- Tout d'abord ce SRE fait l'objet de plusieurs recours contentieux : un de la Fédération de l'Environnement Durable (FED) et un autre de l'Association de Sauvegarde des Maisons et Paysages Quercynois (ASMPQ). Nous souhaiterions savoir si un permis ICPE pourrait être accordé alors que le SRE serait susceptible d'être remis en cause.

Les onze associations remettent en cause un certain nombre d'éléments du SRE :

- La liste des communes classées comme « favorables » à l'éolien a été établie sans connexion raisonnable avec les caractéristiques techniques. La dénomination technique « peu adapté » qui figure sur la carte des vents du SRE correspond en effet à des rendements dérisoires sur l'ensemble du département y compris le Ségala lotois, de l'ordre de 10% ce qui ne nous paraît pas compatible avec un objectif d'efficacité énergétique et rend ce classement « favorable » incohérent. Celui-ci conduit les décideurs et les populations à apprécier d'une manière erronée les potentialités de l'éolien industriel du territoire.

- Nous souhaiterions souligner l'anomalie qu'a constitué l'incorporation après coup dans les zones dites « favorables » à l'éolien de communes pourtant qualifiées d'« inadaptées » avec un manque total de vent, sur simple délibération du conseil municipal. C'est ce qui a motivé le recours de l'ASMPQ. Une telle anomalie décrédibilise le SRE et ne peut que déstabiliser la population qui ne sait plus à quoi s'en tenir. Cette incertitude est aggravée par une circulaire du Ministère de l'Ecologie aux préfets qui soulignait que « ce n'est pas parce qu'une commune n'est pas incluse dans le SRE qu'il ne pourra pas y avoir un projet éolien ». Dans ces conditions nous nous interrogeons sur l'utilité et la portée de ce document.

**Nous souhaitons souligner l'incohérence des projets lotois avec l'intérêt général.** Ceux-ci ont été menés sur le terrain par les industriels dans un souci purement commercial et financier sans, au préalable, des études techniques et économiques pertinentes et contrôlées par les pouvoirs publics.

- Nous constatons trop souvent l'absence de lien avec un projet de développement de territoire : « les énergies renouvelables » ne sont pas pensées en harmonie avec les potentialités et avec les économies locales et il existe un puissant déni des retombées néfastes de l'éolien sur les économies existantes. Dans le cas de certaines communes les élus n'ont pas conscience les changements de leur territoire, et se focalisent sur l'activité économique traditionnelle : l'agriculture. L'éolien, comme le photovoltaïque, est considéré comme une rente supplémentaire bienvenue dans une période d'endettement ou de difficulté de budget communal. Il n'est pas porté un regard attentif à l'égard des emplois de la « sphère présenteielle ». Ceux-ci représentent par exemple sur la CDC du Haut Ségala, 56% des emplois des habitants de celle-ci en augmentation de 16% entre 1999 et 2008, ce qui peut être mis en relation avec l'arrêt de la dépopulation entre 1999 et 2007 (cf. les statistiques SCOTT).

- Ainsi le tourisme constitue un secteur d'activité économique privilégié du Lot sous différentes formes : restaurants, gîtes etc.... Comment croire, comme essayent de nous en persuader cyniquement les promoteurs, que les éoliennes seront dans notre département, terre des merveilles, des sites d'attraction touristique. Elles constitueront un repoussoir, portant ainsi des coups sévères aux emplois et à la dynamique du département.

- On retrouve cette incohérence dans l'absence d'appréhension de la capacité de production électrique éolienne locale. Le discours des promoteurs concernant l'intérêt général énergétique des éoliennes industrielles est erroné en particulier dans notre région. Les promoteurs utilisent des informations partiales, relayées par exemple par AMORCE, qu'ils communiquent aux élus et remettent en cause la fiabilité des données

du vent du SRE issues pourtant d'études de Météo France. En réalité le SRE qualifie la quasi-totalité de la surface du département du Lot comme « inadaptée » ou « peu adaptée » du point de vue du vent. Seule une très petite zone, limitée à environ 5% du Ségala Lotois est qualifiée « d'adaptée » (et non très adaptée) avec des vents laissant prévoir un rendement de production électrique de l'ordre de 10% de la puissance nominale installée, rendement très médiocre sur les zones les plus « ventées » du Lot. C'est la raison pour laquelle nous demandons expressément que des mesures de vent soient rendues obligatoires et publiques avant toute implantation, et que, d'autre part, ces mesures et les procédures de calcul associées soient des données effectuées ou validées par un service public compétent et indépendant tel que Météo France. Aujourd'hui les promoteurs, qui sont juges et parties dans cette affaire, procèdent aux mesures de vent, en tirent les conclusions et refusent de communiquer les données détaillées qu'ils ont collectées ce qui nous semble inadmissible.

**La rétention d'information concernant les dossiers éoliens** est à relier au comportement inhérent à la démarche générale des promoteurs qui pratiquent une très grande discrétion voire le « secret » sur les projets et les recommandent à leurs interlocuteurs élus. Il apparaît alors un sentiment très fort que l'on « cache » des informations à la population puisque, face à des arguments contraires, les porteurs de projets n'opposent pas de véritables arguments tout en persistant dans leur démarche.

- En réalité les avancées de l'éolien industriel dans le Lot se caractérisent d'une manière générale par de graves lacunes de concertation et des informations partielles et discriminatoires. Les promoteurs réservent aux élus et aux propriétaires terriens des informations partiales. Les élus ne rendent pas publiques les démarches ce qui est à l'origine de clivages sérieux au sein de la population des territoires surtout quand le critère natifs/résidents venus de l'extérieur, est utilisé pour ne pas argumenter. Dans le cas d'un projet éolien du Quercy blanc le représentant du promoteur a tout simplement refusé de tenir une réunion d'information !

- Autre aspect de la pratique de la confidentialité par les promoteurs, les structures juridiques et les modes de financement de ces projets ne sont jamais clairement énoncées. Il n'est pas présenté d'évaluation économique et technique ni de plan d'affaires ou de compte de résultat prévisionnel. Nous nous étonnons que les élus qui cependant incitent à l'investissement individuel dans les projets éoliens, ne réclament pas que cette information soit communiquée et figure dans le dossier de permis de construire.

- Enfin **comment ne pas être indigné par l'absence de manque de sens humain et de respect de l'interlocuteur** de la part des promoteurs qui démarchent les propriétaires de terrains et leur font signer des promesses de bail complexes d'une durée de 15 ou 20 ans, voire plus, avec parfois un délai de rétractation de 7 jours. Les démarches sont purement commerciales et les promoteurs se gardent bien d'avertir les propriétaires des nuisances de toute sorte. Il en va de même des élus qui ont pris conscience par les associations de ce que sont un conflit d'intérêt et une prise illégale d'intérêt.

Or les nuisances sont significatives et peuvent être très lourdes pour les propriétaires comme pour la population : saccage du patrimoine culturel, architectural et paysager du Quercy, dévalorisation du patrimoine immobilier, risque de voir les éoliennes transformées en friches industrielles au bout de 15 ans, bruit, etc..... A ce titre la forte

dispersion de l'habitat et le caractère patrimonial de nos régions accentuent les nuisances non seulement pour l'ensemble des riverains mais pour la totalité des habitants des communes concernées ou en limite. C'est pourquoi nous demandons que les recommandations de l'Académie de Médecine qui préconise une distance de 1500 m entre ces machines et les habitations, soient prises en compte dans notre département. Le vrai risque est de voir des régions entières du Lot se transformer en un nouveau Lévezou dont des villages commencent à se dépeupler.

L'éolien offre un aperçu frappant d'un **exercice difficile de la démocratie locale**. Citons l'inscription de communes dans le SRE sans délibération, voire sans inscription à l'ordre du jour des conseils municipaux. Notons tout de même que la rétention d'information et l'insuffisance de concertation ne sont pas le seul fait des promoteurs. Comme cela a été entendu au cours d'une réunion d'information de la part d'un auditeur aux membres du Conseil municipal « Vous mettez une annonce dans chaque boîte à lettres pour la galette des rois mais vous n'avez rien mis pour le projet d'éoliennes ».

A titre d'exemple la synthèse de C3D sur la réunion du 6 juin évoque « le succès » de l'énergie éolienne alors que de « nouvelles mesures de vent » ont été nécessaires pour « s'assurer de la faisabilité » du projet Sousceyrac- Saint-Saury. Elle vante le copilotage des projets. Mais d'une manière quasi générale les projets lancés dans le Lot se caractérisent par une absence de concertation contraire à la convention d'Aarhus.

Mais surtout les collectivités locales portaient jusqu'en janvier 2013 la responsabilité de la décision dans le cadre des Zones de Développement Eolien. Depuis la loi dite de « sobriété énergétique » qui constitue une dérégulation, l'avis des maires n'est plus que consultatif. Nous rappelons qu'à l'initiative des deux municipalités, les communes de Gréalou et de Laramière ont organisé des consultations auxquelles les résidences secondaires n'étaient pas invitées et qui ont abouti à un refus par la population des projets éoliens. A Castelnau-Montratier et à Sainte Alauzie les Conseils municipaux ont voté contre le projet NEOEN. Or rien n'empêche le processus du projet de se poursuivre. C'est ainsi que malgré ces votes le dossier de demande de permis de construire de ce dernier projet a commencé d'être examiné par les services préfectoraux. Où est le respect des populations et des élus ?

Votre discours de conclusion **du débat sur la transition énergétique du 6 juin 2013** organisé par le Conseil Général du Lot, ne considérait pas l'éolien industriel comme adapté au Lot et était tourné vers d'autres énergies renouvelables plus conformes au développement durable de nos territoires. A ce titre vous recueillez notre adhésion. Nous rappelons également que la synthèse régionale sur la transition énergétique n'évoque l'éolien qu'en une seule ligne pour recommander de créer les conditions favorables au petit éolien.

- Si une large majorité de participants au débat du 6 juin a manifesté son opposition à l'éolien industriel une minorité a créé le dissensus. Nous avons fait part de notre étonnement concernant la rédaction du compte rendu de cette réunion par un courrier du 22 juillet 2013, resté sans réponse à ce jour. En effet, la synthèse fait mention d'un dissensus concernant l'éolien mais n'exprime que les souhaits des partisans de cette industrie : un potentiel lotois de 35/45 éoliennes est indiqué, chiffre qui n'a été cité que dans ce compte-rendu et qui n'avait nullement été débattu au cours de la réunion, il est très supérieur à celui du SRE (déjà contestable), et correspond aux

tentatives d'implantation des promoteurs. Il ne saurait constituer en aucun cas « une réponse limitée » bien au contraire. Ce paragraphe de la synthèse apparaît en contradiction avec la tendance manifestée lors de la réunion. Ainsi, alors que la tonalité de ce débat était de reléguer l'éolien industriel au tout dernier rang des énergies renouvelables dans le Lot, le compte rendu débouche sur un alourdissement de ce type d'énergie sur notre territoire.

- À propos de la synthèse du débat nous formulons deux demandes. Tout d'abord nous souhaiterions savoir si le texte de la synthèse a fait l'objet d'une modification et avoir connaissance du contenu du document adressé à ce titre à Madame Tubiana en charge de la synthèse nationale de la transition énergétique. De plus, nous désirons connaître les suites qui seront données aux propositions concernant les autres énergies renouvelables figurant dans le consensus de la synthèse de C3D ce qui nous paraît particulièrement important.

**En définitive les associations opposées à l'éolien industriel dans le département du Lot soumettent à votre attention plusieurs propositions et demandes.**

- Concernant notre département du Lot nous vous demandons :

- De mettre en cohérence les volontés politiques et les aspects techniques du SRE : « peu adapté » ne peut correspondre à « favorable » et encore moins à « très favorable ».
- D'orienter les CDC ou les communes vers une réflexion rationnelle de la prise en compte de la transition énergétique et non de permettre une « braderie » des territoires pour des intérêts privés loin de l'intérêt général en matière de transition énergétique.
- D'inciter les CDC et les communes à la plus grande transparence. L'opacité, et les contre-vérités avec lesquelles les questions éoliennes sont traitées instillent des doutes sur les liens tissés par les promoteurs avec les acteurs des dossiers.

- Au plan national les points suivants paraissent hautement souhaitables.

- Qu'un moratoire sur cette production énergétique (rendement, coût et impact sur la santé des riverains) soit effectué avant de procéder à une actualisation du cadre réglementaire
- Que les pouvoirs publics exercent dès à présent sur les montages d'opérations éoliennes, un contrôle technique, servant de référence solide aux collectivités et aux particuliers désireux d'engager des financements
- Dans le cadre d'une réflexion sur la transition énergétique nous demandons également une réglementation concernant les certificats carbone : transparence et attribution sur des critères d'énergie réellement produite et non sur les puissances installées. D'autre part le problème de l'intermittence de l'éolien conduit à mettre en place des modes de production fortement carbonés à titre de relais ou de support : comment une production qui nécessite des relais carbonés peut-elle être considérée comme source de certificats carbone ?

